

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 956

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 71 QUINQUIES

I. – À l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2021 »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à l'année :

« 2023 »

l'année :

« 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à rétablir le présent article dans sa version issue de l'Assemblée nationale.